L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

JOURNAL OFFICIEL DE L'ETAT.——NOUVELLE-ORLEANS, SAMEDI MATIN, 8 JUIN 1844.

PAR BULLITT, MAGNE & Cº.
No. 81, Rue de Chartres.

CONDITIONS DE L'ABEILLE:

ABONNEMENT:
Journal quotidien, une année d'avance $12
Journal de la campagne, trois fois par semaine, une année d'avance, 10

Le terme de l'abonnement est pour une année. Aucune souscription, soit au journal entier, soit à son annonce, ne sera considérée comme discontinuée de la part de l'abonné, à moins qu'il n'en ait donné avis par écrit, une semaine avant l'expiration de l'année.

ANNONCES—Une pièce par carré de chaque langue, pour la première insertion, et cinquante cents pour chaque insertion subséquente. Tout changement considérable dans l'annonce originale devra être payé comme une nouvelle annonce, pour le carré de DIX lignes ou moins.

ABONNEMENS pour l'année aux annonces—Les artisans et petits commerçans de détail, 50; les Banques, Compagnies d'Assurances et autres institutions publiques, 100; les agens pour navires, bâtimens et bateaux à vapeur, et les maisons de commerce faisant la commission, 50. Tout abonnement se paiera d'avance et d'avance.

Le privilège des nouveautés sera strictement à un car ré par semaine, et trois fois par semaine.

Les annonces de mariages et de décès, les articles pour appeler l'attention du public à des ventes d'immeubles, biens, meubles, les articles signés par des passagers, les actes de bénéfice, &c. &c. seront payés au taux des annonces ordinaires.

Les annonces qui ne doivent pas paraître que pour un jour, seront payées comme pour une insertion.

Les annonces qui ne doivent paraître que pendant un mois, seront payées comme pour trois mois.

Les annonces qui seront de la ligne ordinaire des affaires d'un abonné, à l'exception des ventes au encan par autorité de justice, ventes de plantations et habitations, annonces de navires à affrétement, ventes de navires, actions marines, animaux épaves ou égarés, &c., lui seront portés au compte séparément aux prix ci-dessus énoncés.

Les annonces qui ne seront pas de la nature de celles ci-dessus énoncées, et qui seront d'une nature politique, paieront double ou plus, selon la nature du notoire public.

CABOTAGE.

PERRY A VAPEUR DE LA VILLE MUNICIPALITE, Vis à vis la Place d'Armes.

Réduction, à 5 cents, du prix de passage.

Pendant toute la saison d'eau, le Ferry sera à la disposition du public, depuis le point du jour jusqu'à heures du soir, pour faire avec la plus grande sécurité, les bouillées étant pourvues de soupapes de sûreté qui rendent tout accident impossible.

Les personnes qui voudraient passer l'eau avec chevaux et voitures, pour aller à la chasse, le trouvent sans la moindre difficulté, les wharfs sur les deux rives étant dans le meilleur état.

PRIX:

Pour une personne seule,	5 cents.
un cheval et son cavalier,	50
un cheval et un cabriolet,	75
un cheval et un wagon,	1 00
deux chevaux et une voiture	1 50
un cheval et un char,	75
Parties de plaisir, pic-nic, pour chaque personne,	5

Janvier 1844.

ROBERT MURPHY.

PAQUEBOT SEMI-HEBDOMADAIRE ET STEAMER-MALLE DES ETATS-UNIS.

Arrangements d'hiver pour la côte, Donaldsonville, Paquemines Bliz, Walnut Hills et St-Jean Baptiste.

Le superbe bateau-steamer BRILLIANT et ALEX SCOTT, capitaines J. Hart et J. Knox, desservant régulièrement la ligne du Nouvelle-Orléans, le côté désigné sous les noms ci-dessus, a commencé du 1er septembre prochain, pour toute la saison d'automne et saison d'hiver. Ces deux bateaux ont été spécialement adoptés et mis en ligne de la part de la Compagnie, pour le service de la Balsize des Grands Lacs.

Le BRILLIANT continuera ses voyages deux fois par semaine, comme par le passé, jusqu'à époque où seront réalisés les nouveaux arrangements dont il s'agit.

Le BRILLIANT continuera ses voyages deux fois par semaine, comme par le passé, jusqu'à époque où seront réalisés les nouveaux arrangements dont il s'agit.

Le BRILLIANT quitte le quai de Carondelet, le lundi, mercredi et samedi, à 10 heures du matin, et le mardi, vendredi et dimanche, à 4 heures du soir.

Le ALEX SCOTT quitte le quai de Carondelet, le mardi, jeudi et samedi, à 10 heures du matin, et le mardi, vendredi et dimanche, à 4 heures du soir.

Le BRILLIANT quitte le quai de Carondelet, le mardi, jeud